

LES FREINS A L'ENGAGEMENT DES UNIVERSITES DANS LA FORMATION CONTINUE

Dans le cadre d'une recherche sur la formation continue mise en œuvre dans les universités françaises, j'ai suivi la démarche suivante.

Je suis parti de l'institution de la formation professionnelle continue par les lois de 1971

Ces lois ont institué le système des conventions qui permet de définir, au coup par coup, les bénéficiaires et les contenus des actions de formation, ainsi que les modalités de leur financement. Celui-ci provient, en grande partie, de l'obligation faite aux employeurs d'engager des dépenses pour la formation de leurs salariés, et de son côté l'Etat s'engage à financer des formations pour les publics prioritaires. L'institution du congé individuel de formation ouvre enfin aux travailleurs un droit à postuler pour une formation de leur choix.

De ces textes est résulté un fonctionnement très dispersé, avec un multitude d'organismes prestataires parmi lesquels ont dû se positionner les établissements du ministère de l'Education. Le poids des financeurs a imposé la prédominance de formations répondant aux besoins des entreprises ou s'inscrivant dans les politiques publiques de l'emploi, et il est resté peu d'argent pour les formations longues répondant à des demandes individuelles.

Le débat sur la formation des adultes s'était ouvert bien avant 1971. Il se réfère à différentes représentations, dont j'ai recueilli cinq expressions différentes, toutes formulées immédiatement après la fin de la guerre 39/45. j'en ai fait une synthèse autour de deux thèmes, celui du pouvoir à qui doit revenir la décision de former et celui des processus suivant lesquels la formation doit être dispensée, depuis l'admission jusqu'à la certification

J'ai ensuite abordé l'histoire de la formation continue dans les universités de 1968 à 2002

Cette histoire commence avec la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968 qui, ayant recréé des universités, ouvre aux adultes la possibilité de poursuivre des études. Son application a fait l'objet de débats dans le milieu universitaire, certains voyant dans la formation des adultes un levier pour moderniser les universités en les forçant à s'ouvrir sur l'économie. Quelques universités ont pris des initiatives, avec des formations de types « éducation populaire » financées sur fonds publics, mais en 1972, le ministère les a toutes invitées à mettre en œuvre la formation professionnelle continue dans le cadre des lois 1971. Il a subventionné la création de missions, qui devaient amorcer la prospection des conventions, et le personnel de ces missions s'est rassemblé dans un collectif qui a pris l'habitude de se réunir régulièrement.

En 1974, à Rennes, le collectif a exprimé ses réticences à engager des démarches commerciales et ses difficultés à les mettre en œuvre. En 1982, à Reims, un porte-parole du collectif a prononcé un discours d'adhésion, mais il demandait au ministère de l'Education de s'engager à son tour, en affectant à la formation continue des moyens en personnel suffisants et en assurant son intégration dans la formation initiale.

La loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1984 a situé la formation continue, avec la formation initiale et la recherche, dans les missions des universités. Mais le ministère a imposé une gestion séparée ; il s'est désintéressé du financement des formations longues conduisant à des diplômes et surtout il a empêché une gestion rationnelle de ressources humaines, en freinant les créations des postes de personnels titulaires qu'aurait pu financer la formation continue, en tolérant l'ostracisme de la profession universitaire à l'égard de ses

membres engagés dans la formation continue et en maintenant en situation précaire les personnels recrutés directement par les universités. Cependant quelques mesures positives ont été prises : la loi de 1984 a institué la validation des acquis, dont un décret a confié la mise en œuvre aux universités ; en 1989, le ministre a institué une démarche contractuelle, qui globalisait le budget de fonctionnement des universités ; en 1992, puis en 2002, le champ d'application de la validation des acquis a été étendu aux examens. Mais en 2000, puis de nouveau en 2002, un ministre de l'éducation, qui annonçait son intention de renforcer l'autonomie des universités, a été démis de ses fonctions sous la pression des personnels enseignants.

Cependant le volume global des activités de formation continue dans les universités n'a cessé d'augmenter. Ce développement a largement reposé sur des personnels qui n'avaient pas le statut de la fonction publique, ce qui tendait à marginaliser la formation continue. Des différences sont apparues entre les universités, qu'a accentuées leur plus ou moins grande réticence à l'égard de la validation des acquis.

J'ai comparé les engagements de deux universités dans la formation continue

La comparaison a porté sur la formation continue à Paris X Nanterre et à Lille 1, dans les années 1998/2000.

A Nanterre, la formation professionnelle continue est mise en œuvre dans un service spécialisé, qui est seul habilité à collecter les recettes correspondantes. Ce service ne délivrant pas de diplômes d'Etat, a ses propres procédures de validation pour l'accès à ses formations. Les UFR accueillent des adultes, mais en les inscrivant comme s'ils étaient étudiants en formation initiale. N'ayant aucune relation avec le service de formation continue, elles ne pratiquent pas la validation des acquis. Par contre, implantées en dehors du campus, les unités du pôle technologique mènent de front formation initiale et formation continue sans passer par le service spécialisé.

L'université de Lille 1 a défini une politique d'intégration de la formation continue dans la formation initiale. Le service commun accueille et oriente les adultes, puis les renvoie sur les UFR, qu'il aide à assurer le montage administratif et financier des formations. Il leur redistribue les recettes de la formation continue et il anime leur participation aux procédures de validation des acquis.

J'ai cherché à expliquer les difficultés et les disparités du développement de la formation continue dans les universités

Cette recherche part d'un examen des conditions dans lesquelles la formation continue s'est insérée dans les structures et dans le fonctionnement du système universitaire. Nous avons vu les débats sur la formation des adultes se focaliser autour de deux thèmes, celui des relations de pouvoir autour de la décision de former, et celui des processus suivant lesquels la formation est mise en œuvre. Dans le système universitaire, la formation continue a un impact sur les relations de pouvoir entre les partenaires que sont la tutelle, la profession universitaire et les universités, et sa mise en œuvre interpelle les processus suivant lesquels est dispensée la formation initiale.

En effet *les processus de formation proposés aux adultes* ne peuvent fonctionner sur la base de la sélection par l'échec, comme cela se pratique en formation initiale. Pour l'adulte en formation et pour celui qui la finance, l'enjeu est trop important pour risquer une impasse. La sélection doit intervenir avant l'entrée en formation, ce qui suppose des prestations d'accueil, d'information, d'orientation et d'aide au montage financier et aussi des prestations d'accompagnement au cours de formation. Cela se traduit dans une individualisation des

parcours, que renforce encore la validation des acquis. Il en résulte que, pour les enseignants, la formation continue est un autre métier, pour l'exercice duquel le temps consacré aux adultes dépasse largement les quotas réglementaires pour l'enseignement. Il n'y a plus de temps pour la recherche, alors que celle-ci est seule prise en considération par les sections du CNU qui décident des carrières. On voit donc une relation de cause à effet entre les exigences du métier de formateur d'adultes et la réticence des enseignants-chercheurs à s'y engager.

Mais la formation continue a aussi un impact sur *les relations de pouvoir dans le monde universitaire*, où elle introduit les nouveaux partenaires que sont les financeurs. La tutelle incite les universités à s'adapter à leur demande, et elle leur délègue la mise en œuvre de la validation des acquis. Mais elle leur impose le carcan d'une gestion séparée ; elle refuse de suivre en créations de postes la croissance des activités et n'autorise qu'un statut précaire pour les emplois créés par les universités. De son côté la profession, dans les sections du CNU, bloque les carrières de ses membres que leur engagement dans la formation continue empêche de travailler en recherche. Quant aux universités, les unes affichent leur engagement dans la formation continue et favorisent sa diffusion dans les UFR. D'autres isolent la formation continue dans un service spécialisé qui, produisant des prestations sans être rattaché à une discipline, reste en marge de l'université. On peut ainsi expliquer les disparités entre universités, mais il reste rendre compte des positions des universitaires sur la formation continue, quelques-uns en sa faveur, la plupart s'en tenant à l'écart.

J'ai cherché la compréhension des positions de la profession universitaire

J'ai distingué différentes catégories d'universitaires, dont j'ai analysé les discours ou l'absence de discours. Les notables affichent le plus souvent des positions favorables à la formation continue. La plupart ont plaidé en faveur d'une plus grande autonomie des universités, que devrait favoriser l'accès aux financements correspondants. Parmi eux sont les promoteurs de la validation des acquis dans laquelle ils voyaient une entrée des universités dans la formation tout au long de la vie.

Une seconde catégorie est celle des universitaires engagés dans la formation continue. Ils ont d'abord rechigné à accepter l'autofinancement des formations, puis ils ont fini par apprécier le caractère dynamique et enrichissant de la démarche des conventions. Ils n'ont cessé de protester contre la persistance du carcan gestionnaire que leur impose le ministère de l'Éducation, contre la domination du ministère du travail dans la définition des politiques de formation, et surtout contre l'impossibilité de mettre en œuvre une politique de ressources humaines à cause des contraintes imposées par la profession et par le ministère de l'Éducation.

La troisième catégorie regroupe tous les autres universitaires, c'est-à-dire le plus grand nombre. Ils se tiennent à l'écart de la formation continue et, dans les sections du CNU, leurs représentants pénalisent ceux qui s'y engagent parce qu'ils ne produisent pas de recherche. Mais en tant que chercheurs, ils estiment que la formation continue dans les universités n'est pas un objet de recherche. Par contre ils ont publié des travaux sur la formation continue en dehors des universités, et dans certains de ces travaux, ils représentent la formation professionnelle continue comme une subversion du système de formation initiale.

Pour conclure par une réflexion sur les moyens qui permettraient au monde universitaire de surmonter l'opposition entre la formation et la recherche ?

Je mets cette opposition en relation avec le fait que les problèmes de la recherche sont débattus directement entre la profession et la tutelle, alors que la formation continue relève des universités, et j'imagine une autre configuration qui, accordant plus d'autonomie aux

universités, donnerait à chacune les moyens de définir ses orientations, entre l'enseignement, la formation et la recherche. Celles donnant la priorité à la recherche favoriseraient les formations qui concourent à son renforcement, sans avoir à se préoccuper de promotion individuelle. Celles qui choisiraient de développer la formation tout au long de la vie auraient les moyens de motiver leurs enseignants à s'investir dans les processus de classement qui doivent être mis en œuvre en formation continue et que renforcent la validation des acquis de l'expérience. Les universités seraient représentées dans les sections du CNU, où elles pourraient faire valoir la diversité de leurs orientations.

Comme dans les autres pays, on pourrait alors cesser de parler de « facs » et de l'Université, pour prendre en considération et valoriser la diversité des universités françaises.